

# DECLARATION DE DEGATS IMPUTABLES AUX ESPECES SAUVAGES

À retourner à :

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS (Remplir une fiche par espèce en cause)

Maison de la Chasse et de la Nature 10 | impasse Saint-Exupery | BP 3015 | 42163 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON Cedex

fede.chasseur42.tech@wanadoo.fr

Nom/Prénom

N° Téléphone

Qualité (piégeur, garde particulier, exploitant...)

## COMMUNE CONCERNEE PAR LES DEGATS

## SITUATION DES DEGATS

Particulier

Bâtiment public

Exploitation agricole

Autre

**TYPE DE DEGATS** (cocher la rubrique concernée), et estimation en euros :

Destruction d'animaux d'élevage :

€

Dégâts aux cultures :

€

Préjudice à la santé (bruits, déjections ou autres) :

€

Prédation de la faune sauvage :

€

Autres (à préciser)

€

## DETAIL SUR LES DEGATS (nombre d'animaux tués, surface détruite...)

## ESPECE ANIMALE EN CAUSE

FOUINE

RENARD

MARTRE

PUTOIS

CORBEAU FREUX

RAGONDIN

RAT MUSQUE

CORNEILLE NOIRE

ETOURNEAU

PIE

BLAIREAU

AUTRES (espèce non régulable)

Les déclarations de dégâts contribuent à la connaissance de l'impact des espèces et permettent de mieux apprécier leur importance et leur localisation. Toutefois il paraît utile de rappeler que ces fiches ne sont pas remplies dans un but d'indemnisation mais uniquement pour fonder les arrêtés réglementaires ayant trait au classement des animaux nuisibles ou à la réglementation concernant la chasse, afin de pouvoir réguler ces animaux.

DATE DE LA CONSTATATION

SIGNATURE DU DECLARANT